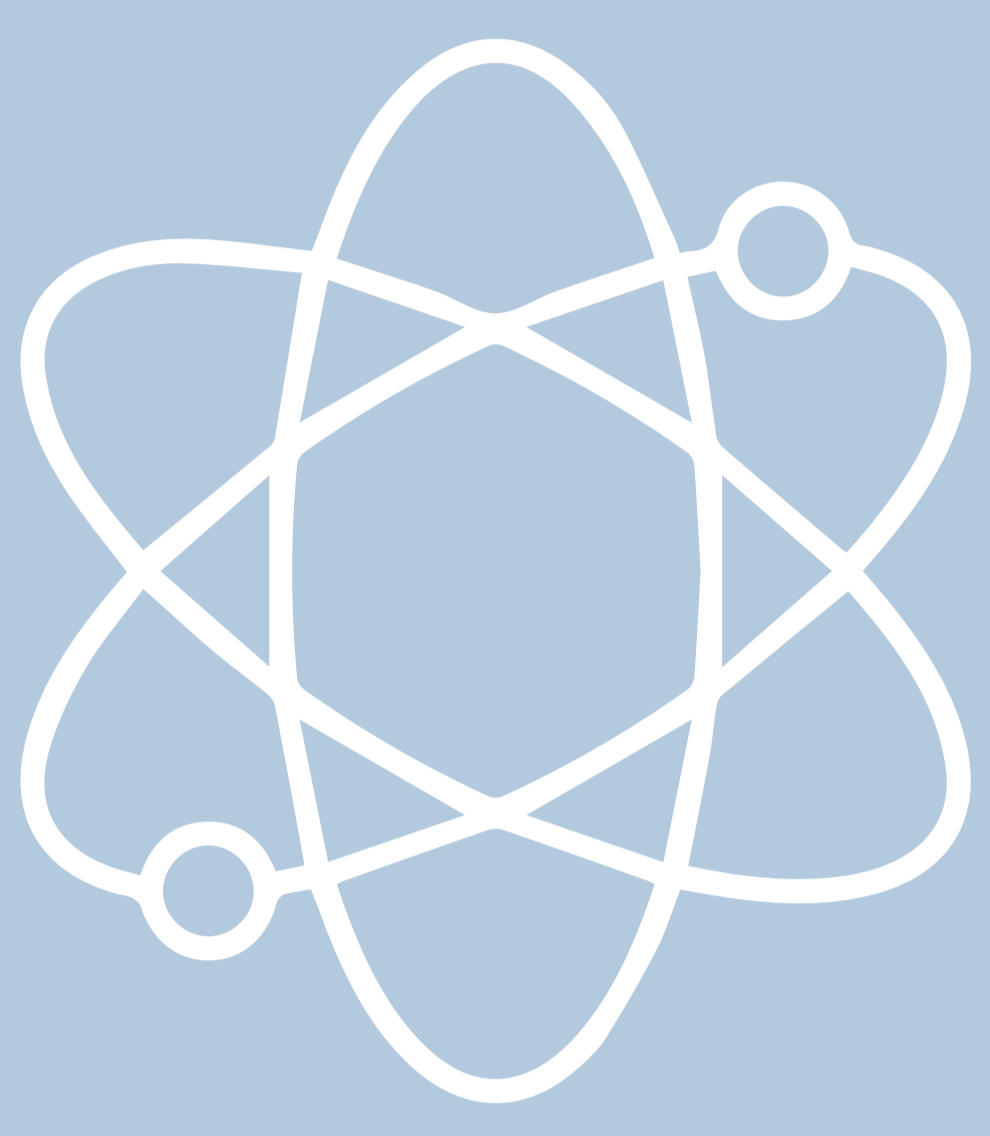


LES PNDS

PROTOCOLES NATIONAUX DE DIAGNOSTIC ET DE SOINS

filieres de santé
maladies rares



Qu'est-ce qu'un PNDS ?

- Protocole National de Diagnostic et de Soins
- Document opposable synthétisant les recommandations nationales de prise en charge d'une maladie rare
- Harmonisation du parcours de santé des malades sur tout le territoire français, en métropole et Outre-mer
- Actualisé tous les 5 ans



Que contient-il ?

- Informations sur la maladie décrite, son diagnostic et sa prise en charge
- Liens ou coordonnées des publications spécifiques, ou des référents de ces pathologies
- Synthèse du document à destination plus spécifique des médecins traitants



À qui s'adresse-t-il ?

- Toute personne intéressée (les PNDS sont disponibles en ligne)
- Les patients et leurs proches
- Les associations de patients
- Les médecins généralistes et médecins d'autres spécialités



Comment est-il rédigé ?

- Méthode définie par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Rédaction du PNDS à partir d'études scientifiques publiées
- Élaboration par un ou des centres experts maladies rares, au sein d'un groupe de travail multidisciplinaire
- Relecture par un second groupe de travail composé d'experts, de médecins ou pédiatres de ville, et associations de patients
- Coordination de la rédaction par les filières de santé maladies rares : organisation logistique et publication de ces recommandations

Retrouvez-ici
les PNDS
disponibles



7000
maladies rares
identifiées